

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
Commission de Supervision des Assurances

وزارة المالية
لجنة الإشراف على التأمينات

Le Président

الرئيس

N° 030 CSA/Président.

رقم ل إ ت / الرئيس.

13 MARS 2024

Madame et Messieurs les Responsables des sociétés
d'assurance et/ou de réassurance.

Objet : Instructions n°1 et n°2 émises par la CTRF.

Référence : Envoi n°267 du 10 /03/2024, de Monsieur le Président de la CTRF.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour mise en œuvre, deux instructions émises par la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et ce, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit des deux instructions suivantes :

- L'Instruction n°2 du 20 Joumada El Oula correspondant au 4 décembre 2023 relative aux obligations des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- L'Instruction n°3 du 21 Joumada El Oula correspondant au 5 décembre 2023 relative aux obligations des assujettis à l'égard des Personnes Politiquement Exposées.

.../...

L'objectif de ces instructions est de relever le niveau de conformité aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Aussi, il y a lieu d'assurer une large diffusion de ces instructions, notamment, en les publiant sur les sites électroniques de vos sociétés respectives.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التأمينات

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by the name 'Bouaziz'.

امضاء: ع. بوالزرد

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
Commission de Supervision des Assurances

وزارة المالية
لجنة الإشراف على التأمينات

Le Président

الرئيس

N° 030 CSA/Président.

رقم ل إ ت / الرئيس.

13 MARS 2024

Madame et Messieurs les Responsables des sociétés
d'assurance et/ou de réassurance.

Objet : Instructions n°1 et n°2 émises par la CTRF.

Référence : Envoi n°267 du 10 /03/2024, de Monsieur le Président de la CTRF.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour mise en œuvre, deux instructions émises par la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et ce, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit des deux instructions suivantes :

- L'Instruction n°2 du 20 Jomada El Oula correspondant au 4 décembre 2023 relative aux obligations des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- L'Instruction n°3 du 21 Jomada El Oula correspondant au 5 décembre 2023 relative aux obligations des assujettis à l'égard des Personnes Politiquement Exposées.

.../...

L'objectif de ces instructions est de relever le niveau de conformité aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Aussi, il y a lieu d'assurer une large diffusion de ces instructions, notamment, en les publiant sur les sites électroniques de vos sociétés respectives.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التأمينات

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Bouaziz".

امضاء: ع. بوالزرد

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
Commission de Supervision des Assurances

وزارة المالية
لجنة الإشراف على التأمينات

Le Président

الرئيس

N° 030 CSA/Président.

رقم ل إ ت / الرئيس.

13 MARS 2024

Madame et Messieurs les Responsables des sociétés
d'assurance et/ou de réassurance.

Objet : Instructions n°1 et n°2 émises par la CTRF.

Référence : Envoi n°267 du 10 /03/2024, de Monsieur le Président de la CTRF.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour mise en œuvre, deux instructions émises par la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et ce, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit des deux instructions suivantes :

- L'Instruction n°2 du 20 Jomada El Oula correspondant au 4 décembre 2023 relative aux obligations des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- L'Instruction n°3 du 21 Jomada El Oula correspondant au 5 décembre 2023 relative aux obligations des assujettis à l'égard des Personnes Politiquement Exposées.

.../...

L'objectif de ces instructions est de relever le niveau de conformité aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Aussi, il y a lieu d'assurer une large diffusion de ces instructions, notamment, en les publiant sur les sites électroniques de vos sociétés respectives.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التأمينات

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by the name 'Bouaziz'.

امضاء: ع. بوالزرد

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
Commission de Supervision des Assurances

وزارة المالية
لجنة الإشراف على التأمينات

Le Président

الرئيس

N° 030 CSA/Président.

رقم ل إ ت / الرئيس.

13 MARS 2024

Madame et Messieurs les Responsables des sociétés
d'assurance et/ou de réassurance.

Objet : Instructions n°1 et n°2 émises par la CTRF.

Référence : Envoi n°267 du 10 /03/2024, de Monsieur le Président de la CTRF.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour mise en œuvre, deux instructions émises par la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et ce, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit des deux instructions suivantes :

- L'Instruction n°2 du 20 Joumada El Oula correspondant au 4 décembre 2023 relative aux obligations des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- L'Instruction n°3 du 21 Joumada El Oula correspondant au 5 décembre 2023 relative aux obligations des assujettis à l'égard des Personnes Politiquement Exposées.

.../...

L'objectif de ces instructions est de relever le niveau de conformité aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Aussi, il y a lieu d'assurer une large diffusion de ces instructions, notamment, en les publiant sur les sites électroniques de vos sociétés respectives.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التأمينات

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Bouaziz".

امضاء: ع. بوالزرور

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
Commission de Supervision des Assurances

وزارة المالية
لجنة الإشراف على التأمينات

Le Président

الرئيس

N° 030 CSA/Président.

رقم ل إ ت / الرئيس.

13 MARS 2024

Madame et Messieurs les Responsables des sociétés
d'assurance et/ou de réassurance.

Objet : Instructions n°1 et n°2 émises par la CTRF.

Référence : Envoi n°267 du 10 /03/2024, de Monsieur le Président de la CTRF.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour mise en œuvre, deux instructions émises par la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et ce, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit des deux instructions suivantes :

- L'Instruction n°2 du 20 Joumada El Oula correspondant au 4 décembre 2023 relative aux obligations des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- L'Instruction n°3 du 21 Joumada El Oula correspondant au 5 décembre 2023 relative aux obligations des assujettis à l'égard des Personnes Politiquement Exposées.

.../...

L'objectif de ces instructions est de relever le niveau de conformité aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Aussi, il y a lieu d'assurer une large diffusion de ces instructions, notamment, en les publiant sur les sites électroniques de vos sociétés respectives.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التأمينات

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Bouaziz".

امضاء: ع. بوالزرد

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES FINANCES
Commission de Supervision des Assurances

وزارة المالية
لجنة الإشراف على التأمينات

Le Président

الرئيس

N° 030 CSA/Président.

رقم ل إ ت / الرئيس.

13 MARS 2024

Madame et Messieurs les Responsables des sociétés
d'assurance et/ou de réassurance.

Objet : Instructions n°1 et n°2 émises par la CTRF.

Référence : Envoi n°267 du 10 /03/2024, de Monsieur le Président de la CTRF.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour mise en œuvre, deux instructions émises par la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et ce, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit des deux instructions suivantes :

- L'Instruction n°2 du 20 Jomada El Oula correspondant au 4 décembre 2023 relative aux obligations des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- L'Instruction n°3 du 21 Jomada El Oula correspondant au 5 décembre 2023 relative aux obligations des assujettis à l'égard des Personnes Politiquement Exposées.

.../...

L'objectif de ces instructions est de relever le niveau de conformité aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Aussi, il y a lieu d'assurer une large diffusion de ces instructions, notamment, en les publiant sur les sites électroniques de vos sociétés respectives.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التأمينات

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

امضاء: ع. بوالزرد

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
Commission de Supervision des Assurances

وزارة المالية
لجنة الإشراف على التأمينات

Le Président

الرئيس

N° 030 CSA/Président.

رقم ل إ ت / الرئيس.

13 MARS 2024

Madame et Messieurs les Responsables des sociétés
d'assurance et/ou de réassurance.

Objet : Instructions n°1 et n°2 émises par la CTRF.

Référence : Envoi n°267 du 10 /03/2024, de Monsieur le Président de la CTRF.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour mise en œuvre, deux instructions émises par la Cellule de Traitement du Renseignement Financier (CTRF) et ce, dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Il s'agit des deux instructions suivantes :

- L'Instruction n°2 du 20 Joumada El Oula correspondant au 4 décembre 2023 relative aux obligations des institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.
- L'Instruction n°3 du 21 Joumada El Oula correspondant au 5 décembre 2023 relative aux obligations des assujettis à l'égard des Personnes Politiquement Exposées.

.../...

L'objectif de ces instructions est de relever le niveau de conformité aux dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Aussi, il y a lieu d'assurer une large diffusion de ces instructions, notamment, en les publiant sur les sites électroniques de vos sociétés respectives.

Veillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



رئيس لجنة الإشراف على التأمينات

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. Bouaziz".

امضاء: ع. بوالزرور